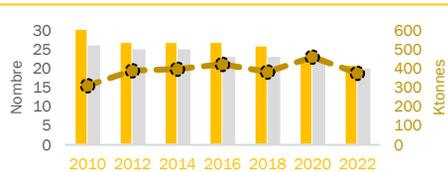
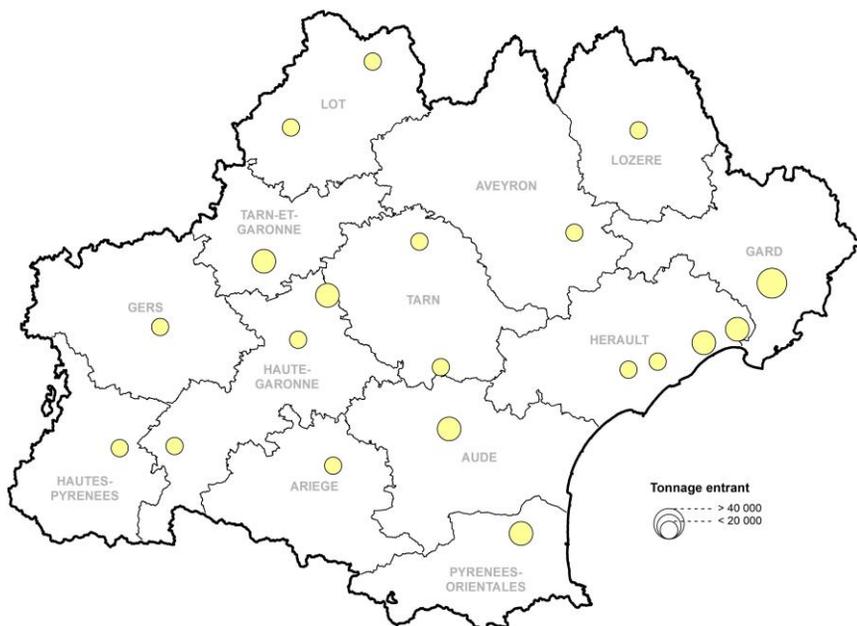


21 Centres de tri accueillant la
 « collecte sélective »

dont **13** triant tous les emballages plastiques
376 061 tonnes entrantes*
 dont **97 407** tonnes de refus de tri

Les centres de tri de collecte sélective



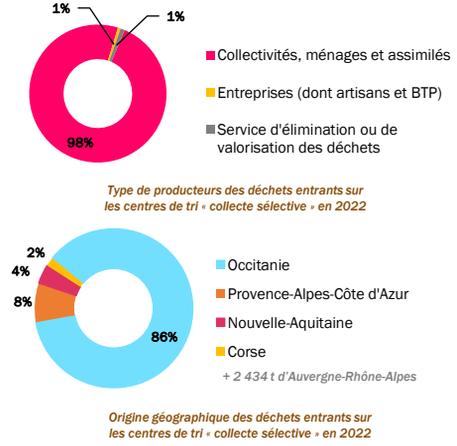
Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre de centres de tri enquêtés et répondants

Le nombre brut de centres de tri de collecte sélective, en Occitanie, a diminué entre 2010 et 2012 (passant de 31 à 27), certains « petits » centres de tri ayant cessé leur activité laissant place à des centres de plus grande capacité, puis est resté stable entre 2012 et 2016 (= 27) avant de diminuer progressivement entre 2018 et 2022 (passant de 26 à 21). En 2022, le taux de retour est de 95%, soit 20 des 21 centres de tri. A noter que la collecte sélective des ménages, qui constitue le principal flux entrant sur ces centres de tri, est en constante augmentation depuis 2010. Il est à noter pour l'année 2022 une hausse à nuancer, s'expliquant davantage par le fait que la totalité des centres de tri ont répondu à l'enquête, que par une hausse réellement significative des tonnages entrants.

La répartition des centres de tri de collecte sélective, en Occitanie, et leurs tonnages entrants* en 2022

(*) Hors tonnages des centres de tri n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2022
 Hors tonnages des centres de tri « mono-matériaux » ne triant que le verre.
 Hors flux en développement et en surtri (non-comptabilisés comme entrants du second centre de tri pour éviter le doublonnage).

Flux entrants : 376 061 tonnes – Déchets collectés sélectivement ou en mélange



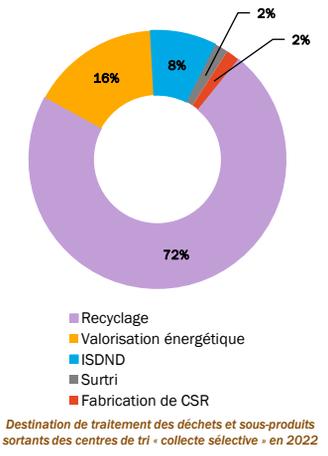
Dans les centres de tri de « collecte sélective », la quasi-totalité des déchets entrants, en 2022, ont été produits par les ménages, 1% par les entreprises et 1% sont des flux de déchets, non traités dans un centre de tri d'origine, qui passent d'un centre de tri à un autre.

86% des déchets triés sur les centres de tri de « collecte sélective » d'Occitanie ont été collectés dans la région. Les 14% restants proviennent de régions limitrophes et de Corse :

- 8% de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- 4% de Nouvelle-Aquitaine ;
- 2% de Corse
- <1% d'Auvergne-Rhône-Alpes

La collecte sélective, c'est-à-dire les emballages et les papiers des ménages, représente 95% des tonnages, soit environ 356 kt, tandis que les cartons des professionnels collectés par le service public, représentent 5% du tonnage total des déchets entrants sur ces centres de tri, soit approximativement 20 kt.

Flux sortants : 374 251 tonnes – Déchets, matières et refus de tri



Un peu moins de 3/4 des flux sortants des centres de tri de « collecte sélective » de la région sont orientés vers une filière de recyclage, soit environ 270 kt incluant des déchets de matières plastiques, de papiers, de cartons, des déchets métalliques, mais excluant du processus les refus de tri.

Bien que la destination géographique manque de précisions, on sait néanmoins qu'environ 34% seraient recyclés en Occitanie, 46% dans les autres régions françaises et 20% à l'étranger (en majorité en Espagne, pays frontalier).

16% des déchets sortants de ces centres de tri, soit 60 kt, font l'objet d'une valorisation énergétique. Ces déchets, valorisés par incinération, sont essentiellement des refus de tri. Les autres refus de tri sont dirigés vers de l'enfouissement (31 kt) ou vers une installation de préparation de CSR externe (6 kt).

Au global, environ 11% des refus de tri sont traités hors région à savoir en Nouvelle-Aquitaine mais aussi à l'étranger (en Espagne).

